



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**  
**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 6 octobre 2014, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 014-122 « modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus ».
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 3 novembre 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 337, chemin Royal aux heures régulières :

**Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

4. Ce projet de règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour d'octobre deux mille quatorze.**

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**